



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
3 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Comité du programme et de la coordination**  
**Soixantième session**  
8 juin-3 juillet 2020  
Point 7 de l'ordre du jour  
**Adoption du rapport du Comité sur les travaux**  
**de sa soixantième session**

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Felix-Fils Eboa Ebongue (Cameroun)

**Additif**

### Questions relatives au programme : projet de budget-programme pour 2021

[Point 3 a)]

#### Programme 18

#### Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa soixantième session, le Comité a examiné le programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) (projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019) [A/75/6 (Sect. 21)]. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen du projet de plan-programme par les organes sectoriels, techniques et régionaux (E/AC.51/2020/10).
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées par le Comité lors de l'examen du programme.

#### Débat

3. Les délégations ont exprimé leur satisfaction et leur soutien au programme et aux activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Une délégation a salué le travail systématique effectué par la Commission au cours des 10 dernières années sur la question de l'égalité dans le contexte du développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui lui avait permis d'aligner son programme de travail sur les nouveaux besoins et les exigences qui se faisaient jour parmi les États membres dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de



développement durable. Il a été noté que le Programme 2030 demeurerait au centre des activités et il a été admis à cet égard que les instances régionales jouaient un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du Programme 2030.

4. Les efforts faits par la Commission dans l'élaboration de son programme de travail pour 2021, notamment les innovations et les changements apportés aux stratégies de mise en œuvre, ont été salués par plusieurs délégations. Ces efforts ont été jugés d'autant plus louables qu'ils visaient à appliquer les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation pour ce qui est de l'examen des plans-programmes par les entités régionales.

5. Une délégation a fait observer que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes se caractérisait par de grandes disparités et inégalités et a estimé qu'il fallait s'attacher plus résolument à réduire les écarts et à offrir des perspectives aux 190 millions de personnes vivant encore dans la pauvreté. La faible résilience de l'économie de la région face aux chocs externes a été soulignée et on a demandé des renseignements sur les mesures qui étaient prévues dans le cadre du programme pour la renforcer.

6. Les délégations se sont également félicitées que la Commission aide à promouvoir le concept de développement en transition et que la prise en compte systématique de la problématique du genre soit considérée comme une question transversale. Certaines délégations ont noté avec satisfaction les trois principaux rôles joués par la Commission, à savoir celui de grand laboratoire d'idées qui donnait des conseils stratégiques aux pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, celui d'instance intergouvernementale de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et celui de fournisseur de services de coopération technique et de développement des capacités. En faisant remarquer que ces fonctions faisaient également partie des responsabilités essentielles du Département des affaires économiques et sociales, les délégations ont demandé comment la Commission évaluait l'utilité du soutien qu'elle fournissait aux États Membres par rapport au soutien fourni par le Département dans les mêmes domaines. Des éclaircissements ont été demandés sur la manière dont les changements apportés aux sous-programmes, ainsi que le processus de réforme et les efforts visant à créer des synergies et à éviter des chevauchements d'activités avec les autres entités, notamment le système des coordonnateurs résidents, renforceraient le soutien apporté aux États Membres. Par ailleurs, les délégations ont demandé des renseignements supplémentaires sur le niveau de coopération avec le système des coordonnateurs résidents et avec les autres commissions régionales, en particulier la Commission économique pour l'Afrique.

7. Les délégations ont indiqué qu'elles appréciaient et soutenaient le travail de la Commission et ses efforts visant à faire face aux répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les pays de la région. En ce qui concerne les ajustements apportés au programme de travail de la Commission en vue d'actualiser les stratégies de mise en œuvre de deux sous-programmes qui avaient été approuvées par les membres de la Commission en 2019, les délégations ont demandé à connaître les vues de la Commission sur les effets à long terme qu'auraient ces ajustements sur l'ensemble de ses activités, compte tenu en particulier des difficultés rencontrées par les États Membres par suite de la pandémie de COVID-19. Une délégation a estimé que les changements apportés aux objectifs de ces sous-programmes cadraient avec les efforts faits par la Commission pour améliorer l'efficacité des activités menées

dans la région, et a dit espérer voir d'autres améliorations du même type dans le futur. À cet égard, des délégations ont demandé des renseignements à jour sur les changements apportés à ces sous-programmes et sur la manière dont l'exécution de ceux-ci se déroulait, ainsi que des observations sur ce qu'on pourrait attendre en termes d'amélioration du soutien fourni aux États membres de la Commission.

8. Les délégations ont estimé que les pays de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes se heurtaient à des difficultés complexes qui étaient exacerbées par les conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19. On a pris note à cet égard de la mise en place de l'Observatoire de la COVID-19 en Amérique latine et les Caraïbes et on a demandé des éclaircissements sur l'objectif de l'initiative, à savoir s'il se limiterait aux conséquences économiques et sociales de la pandémie ou s'il couvrirait aussi la fourniture de services de coopération technique et de conseils pratiques aux pays.

9. En ce qui concerne la présentation du plan-programme, il a été noté qu'on trouvait dans le descriptif de la stratégie de chaque sous-programme des informations complètes sur tous les travaux prévus et ce changement a été accueilli avec satisfaction.

10. Au sujet de la mesure des résultats, une délégation a noté des différences entre les sous-programmes et a indiqué que les informations données étaient, dans certains cas, plus précises et plus concrètes et, dans d'autres, plus générales. Elle a estimé qu'il faudrait s'efforcer à l'avenir de renforcer la cohérence et de mieux relier les activités menées dans le cadre des sous-programmes aux résultats obtenus ou escomptés.

11. En ce qui concerne les produits, une délégation a noté que dans certains cas, par exemple pour le sous-programme 3 (Politiques macroéconomiques et croissance) et le sous-programme 7 (Développement durable et établissements humains), des précisions étaient données, notamment le pays qui devrait bénéficier des consultations, des conseils et des activités d'information, mais la quantité des services fournis n'était pas indiquée. Elle a demandé pourquoi dans les produits on trouvait une mention générale des conseils fournis aux États Membres, mais rien sur la quantité et le type de services fournis.

12. Par ailleurs, au sujet du sous-programme 5 (Intégration des questions de genre dans le développement régional), une délégation a estimé qu'il aurait fallu présenter dans le plan-programme des résultats dans d'autres domaines au lieu de ne présenter que deux résultats escomptés pour 2021 qui avaient trait à des domaines similaires. De plus, au sujet de l'inauguration par le Brésil d'un plan national pour les femmes et la paix et la sécurité, qui faisait partie des résultats déjà obtenus en rapport avec la stratégie du sous-programme, la délégation a fait remarquer que l'objet du sous-programme était le développement durable et non la paix et la sécurité et a rappelé que le lien entre les objectifs du sous-programme et ce résultat obtenu n'avait pas été clairement établi. Elle a également rappelé à cet égard un séminaire organisé avec le soutien du sous-programme mais a estimé que la corrélation entre ce séminaire et le résultat obtenu était insuffisante.

13. En ce qui concerne le sous-programme 13 (Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales), les délégations ont demandé des renseignements supplémentaires sur les stratégies qui

étaient prévues pour renforcer l'aspect social de l'appui fourni aux États Membres en vue de l'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes.

#### **Conclusions et recommandations**

14. Le Comité s'est félicité que la CEPALC s'efforce de promouvoir le développement économique et social de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et a souligné l'importance du rôle joué par la Commission pour ce qui est de veiller à la coopération régionale pour le développement durable, conformément à son mandat.

15. Le Comité a noté avec satisfaction les ajustements qu'il était proposé d'apporter au programme de travail de la Commission et qui permettraient à celle-ci d'être mieux à même de s'acquitter de son mandat dans les domaines suivants : commerce international, intégration et infrastructures ; production et innovation ; ressources naturelles.

16. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait que la CEPALC continue de soutenir les États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030 et a recommandé que l'Assemblée générale engage la CEPALC à continuer, dans le cadre de son mandat, à collaborer avec les autres entités compétentes des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional, y compris le système des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi qu'avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement.

17. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de budget-programme pour 2021.